

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

### Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

### Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

### Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

### Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

96

## INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est **100/100**

*85 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus*

## INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
<u>ouvriers</u>	0%	0%	0%	0%
<u>employés</u>	nc	nc	nc	nc

votre résultat final est **0%**

*les femmes et les hommes sont à égalité*

votre note obtenue est **40/40**

<u>techniciens et agents de maîtrise</u>	nc	nc	nc	nc
<u>ingénieurs et cadres</u>	nc	nc	nc	nc

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
<u>taux de salariés augmentés</u>	0%	0%

vos résultats en pourcentage est de **0%**

les femmes et les hommes sont à égalité

vos notes obtenues est **35/35**

vos résultats en nombre équivalent de salariés\* est **0**, la note obtenue est de **35/35**



### Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

vos résultats finaux est **5**  
les femmes et les hommes sont à égalité

vos notes obtenues est **10/10**